

# Archives de sciences sociales des religions

Numéro 131-132 (juillet - décembre 2005)

Varia

Michael Löwy

## **Werner J. Cahnman, *Deutsche Juden. Ihre Geschichte und Soziologie***

Judith Marcus et Zoltan Tarr éds, Münster,  
Westfälisches Dampfboot, 2005, 286 p.

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Michael Löwy, « Werner J. Cahnman, *Deutsche Juden. Ihre Geschichte und Soziologie* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 131-132 | juillet - décembre 2005, document 132-6, mis en ligne le 20 février 2006. URL : <http://assr.revues.org/index3100.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://assr.revues.org/index3100.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Michael Löwy

## Werner J. Cahnman, *Deutsche Juden. Ihre Geschichte und Soziologie*

Judith Marcus et Zoltan Tarr éds, Münster, Westfälisches Dampfboot, 2005, 286 p.

Pagination de l'édition papier : p. 215-311

- 1 Il s'agit d'un recueil d'essais du sociologue juif/allemand Werner Cahnman (1902-1980), exilé aux États-Unis et connu pour ses travaux sur Tönnies et Weber. Les articles, chronologiquement ordonnés de 1926 à 1978, abordent différents aspects de la vie et de la culture juives en Allemagne, du point de vue d'une sociologie historique qui se réclame de Tocqueville et de Weber, contre Durkheim et Spencer (« La sociologie historique : ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas », 1978).
- 2 Le premier texte « Judaïsme et Communauté Populaire », publié en 1926, et lu par Thomas Mann qui en avait félicité l'auteur, tente de réconcilier la conception romantique allemande de la culture nationale avec la possibilité d'une identité juive renouvelée. Ce compromis est possible dans la mesure où, selon l'auteur, les juifs allemands ne constituent pas une nation mais un groupe qui se distingue par sa particularité spirituelle et religieuse. Cette position était en effet celle de l'Association centrale des citoyens allemands de croyance juive, dont Cahnman deviendra un des responsables en Bavière ; c'est à leur demande qu'il rédige en 1932 des « Matériaux sur la situation politique des Juifs en Autriche et en Hongrie ». En tant qu'animateur de l'Association – interdite par les nazis – il sera arrêté en 1938 et fera un bref séjour au camp de concentration de Dachau, expérience dramatique qui lui inspire quelques notes sociologiques prises sur le vif.
- 3 C'est pendant son exil américain que l'auteur écrira ses plus importants travaux d'histoire sociale du judaïsme allemand, notamment à Munich et en Allemagne du Sud. Il rédigera aussi un essai sur les juifs allemands des petites villes et villages comme type social, en s'inspirant de la polarité *communauté/société* de Tönnies. Enfin, en 1974, il publie le texte le plus important de ce recueil, un ambitieux essai sur les concepts de « paria » et « étranger » comme tentatives de caractérisation sociologique des populations juives de la diaspora. Critiquant la définition des juifs comme « peuple paria » par Max Weber, il insiste sur la différence entre le système indien des castes et ce que Weber lui-même appelle « le sens européen habituel » du terme de « paria ». Son principal argument pour rejeter le parallèle wébérien entre les castes « négativement privilégiées » et les juifs, c'est que ceux-ci, contrairement aux parias indiens, n'acceptent pas le système religieux qui définit et légitime leur oppression. À son avis, du point de vue historique – c'est-à-dire, dans l'Antiquité et le Moyen-Âge – le concept de *millet*, qui décrit les communautés religieuses minoritaires – non musulmanes – auto-organisées de l'Empire ottoman, est plus approprié pour rendre compte du statut des juifs, non seulement en Orient mais aussi en Europe, que celui de « paria ». Quant au concept de juif paria – en opposition au juif parvenu – développé par Hannah Arendt, il ne s'applique qu'aux intellectuels urbains et n'a donc pas de portée sociale plus large.
- 4 D'une façon plus générale, que ce soit dans les sociétés traditionnelles ou modernes, ce sont, selon l'auteur, les concepts d'« étranger » (Simmel) et de « médiateur » (Tönnies) qui sont les plus pertinents pour saisir l'ambivalence de la situation des juifs, à la fois des marginaux (*Aussenseiter*) et des voisins, des ennemis et des amis, lointains et proches, tantôt exclus et tantôt intégrés.

5 On peut ne pas partager les critiques de l'auteur vis-à-vis de Weber ou de Hannah Arendt,  
mais cet essai est sans doute un apport intéressant et stimulant au débat socio-historique sur  
la condition juive, notamment dans le monde moderne.

7

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Michael Löwy, « Werner J. Cahnman, *Deutsche Juden. Ihre Geschichte und Soziologie* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 131-132 | juillet - décembre 2005, document 132-6, mis en ligne le 20 février 2006. URL : <http://assr.revues.org/index3100.html>

---

### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

---

***Licence portant sur le document*** : Propriété intellectuelle